



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 012
Election des délégués du conseil
municipal au conseil
d'administration du collège
François Mitterrand

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-33,
Vu les statuts du Collège François Mitterrand de Soustons,
Vu la délibération n°12.10.30.13-086 du Conseil Municipal du 30 octobre 2012 portant sur la représentation de la commune au conseil d'administration du collège François Mitterrand,
Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts du Collège François Mitterrand de Soustons,

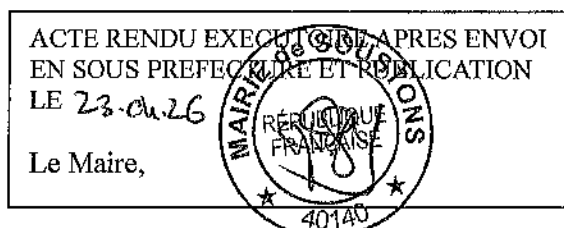
Il est procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Collège François Mitterrand, au scrutin secret à la majorité absolue

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 « pour » et 6 abstentions (Alain Caunègre, Michel Castets, Frédérique Charpenel, Sébastien Faissolle, Delphine Allègre, Sandra Tollis), décide :

- en qualité de titulaire - *Florian DEYGAS*
- en qualité de suppléant - *David LYS*

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire
Philippe SAINT-MARTIN
40140

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_012-DE

